



Hectarea

Investissez dans la terre agricole

Investissement dans la terre agricole

Une épargne simple, stable et durable pour votre famille

Investir dans la terre agricole à nos côtés, c'est choisir de **transmettre un héritage tangible et porteur de sens** : des hectares de terres agricoles **rigoureusement sélectionnées**, cultivées durablement par des agriculteurs engagés.

Chaque euro investi contribue à **préserver la biodiversité** et soutenir ceux qui s'engagent pour une **alimentation saine et locale**. C'est un patrimoine vivant, ancré dans le présent et pensé pour relier les générations.

Hectarea en chiffres

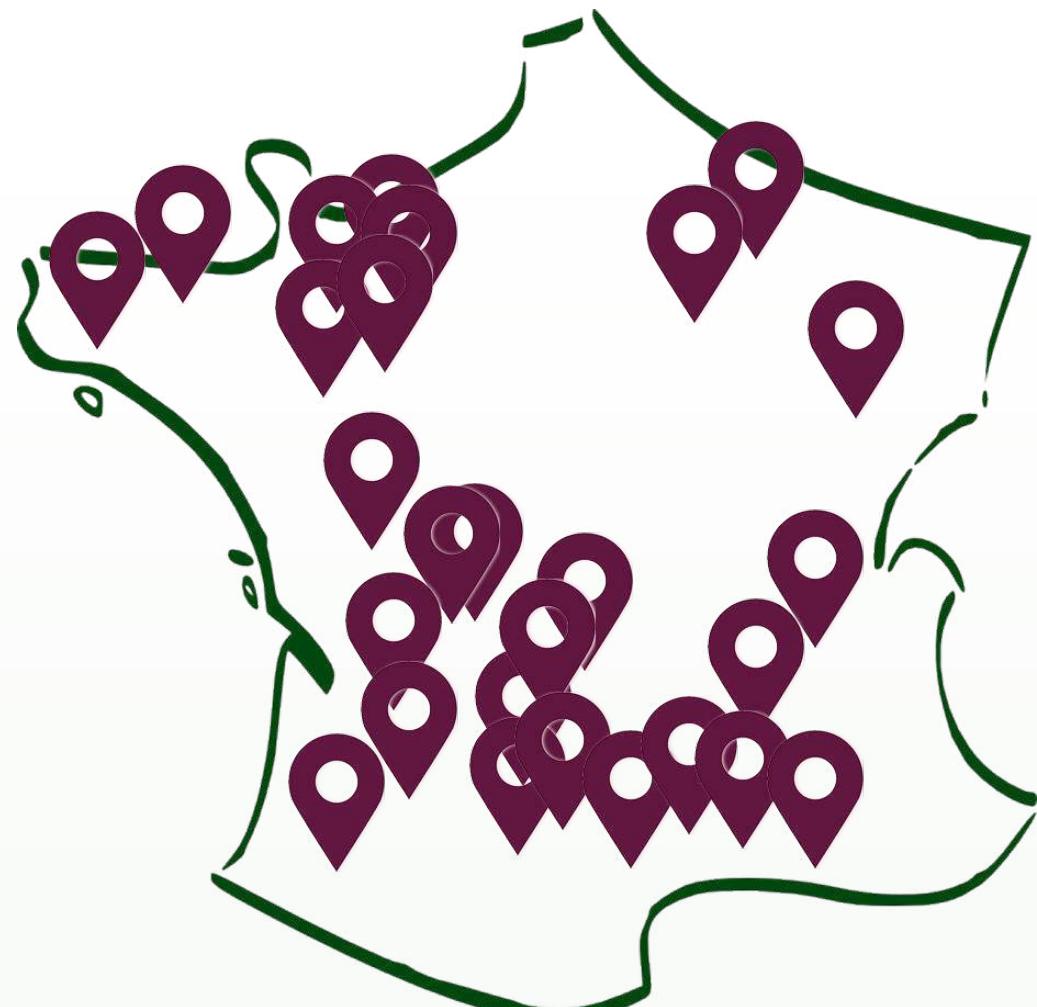
400 hectares
acquis par Hectarea La Foncière

+ 3,5 millions d'euros
investis via Hectarea pour financer
des parcelles agricoles

+ 27 projets durables
financés pour des agriculteurs soucieux de bien faire

+ 1000 investisseurs
engagés via la Plateforme d'investissement

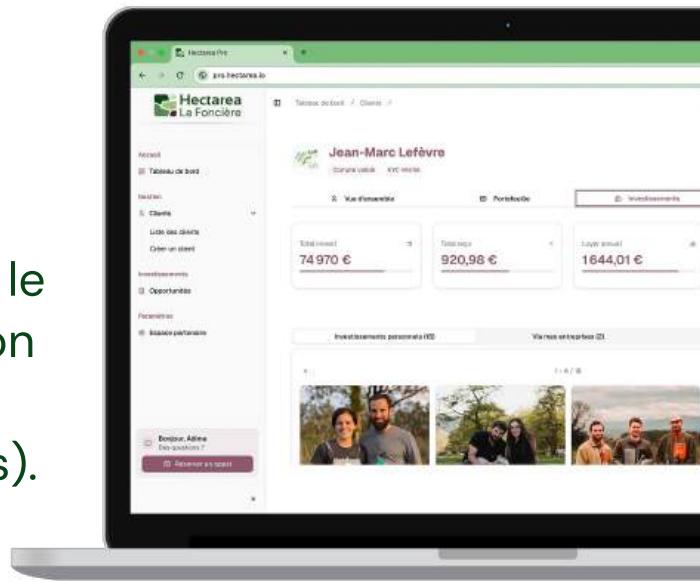
+ 14 000 membres du Club
inscrits sur la Plateforme d'investissement



La terre agricole, un formidable levier pour la transmission

Un accompagnement sur-mesure pour votre projet

- La recherche et sélection de terres agricoles exploitées selon des pratiques respectueuses de l'environnement
- La gestion du processus d'acquisition (Safer, Notaire)
- La rédaction du bail rural, la mise en location des parcelles et le suivi via notre solution technologique propriétaire (perception du fermage annuel, acquittement de la taxe foncière, rapport annuel de suivi, évolution automatique et annuelle des fermages).



Quel cadre légal pour transmettre des terres ?



Un abattement de 75% sur la transmission

L'exonération s'applique à 75 % de la valeur des biens loués jusqu'à une certaine limite, puis à 50 % pour la part au-delà de cette limite.



Une exonération s'appliquant jusqu'à 20 M€

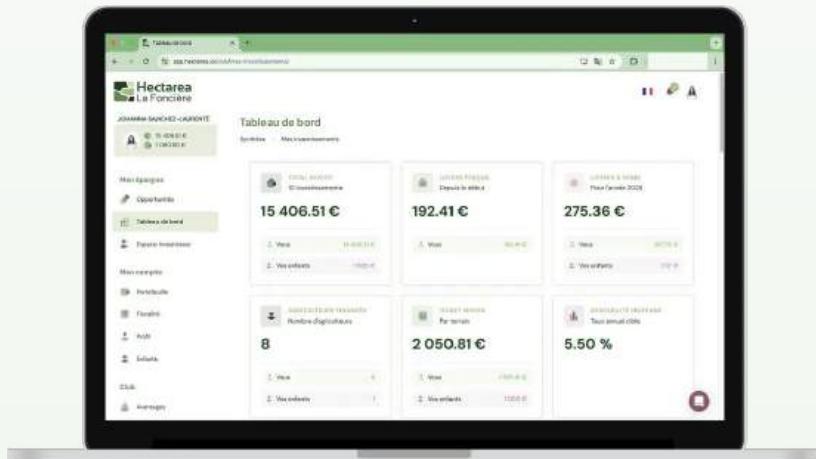
La loi des finances 2025 a remonté les barèmes d'abattement (depuis le 14 février 2025) :

- 600 000 € pour un engagement de conservation de 5 ans,
- 20 000 000 € pour un engagement de conservation de 18 ans.



Un bail de minimum 18 ans avec l'agriculteur

Un bail long terme de 18 ans ou 25 ans doit être signé avec l'agriculteur qui exploitera les parcelles pour pouvoir bénéficier de l'exonération d'impôts sur la transmission des parcelles.



Un accompagnement de A à Z : de la sélection des parcelles, à l'acquisition et au suivi des fermages (loyers) payés par l'agriculteur.



Investissez dans la terre agricole

“ Nous avons constaté un réel besoin de reconnecter les particuliers avec les agriculteurs qui les nourrissent.

Avec plus de **3 millions d'euros investis** via notre Plateforme, 27 projets financés dans 9 régions et 25 000 membres, il devient possible de **contribuer activement à une transition agroécologique concrète, en France.**

Chaque jour, nous contribuons à l'émergence d'un système agricole plus résilient et respectueux de l'environnement en offrant une **alternative à l'investissement immobilier, durable et respectueuse de l'environnement.**

Paul Rodrigues et Adime Amoukou
Président et Directeur Général
de Hectarea



Contact
Paul Rodrigues
gestion-privee@hectarea.io
+33 6 76 62 10 98